

MOINS DE MANDATAIRES COMMUNAUX EN RÉGION BRUXELLOISE SERAIT MAUVAIS POUR LA DÉMOCRATIE

Publié le 10 octobre 2018



par Christian Du Brulle

Réduire le nombre de conseillers communaux dans les communes bruxelloises reviendrait surtout à diminuer le nombre de conseillers communaux flamands. Voilà un des résultats livrés par la dernière étude publiée à la veille des élections communales par la revue scientifique électronique « [Brussels Studies](#) ».

« Plus globalement, réduire le nombre de conseillers communaux en Région bruxelloise serait également néfaste au pluralisme démocratique », estime Emilie van Haute, Chargée de cours à l'Université Libre de Bruxelles où elle codirige le Cevipol ([Centre d'Etude de la Vie Politique](#)). « Les petites formations politiques risquant de ne plus disposer d'élus », précise la chercheuse, qui a participé à cette étude intitulée « [Moins de mandataires locaux à Bruxelles ? Scénarios et impact](#) ».

693 conseillers au lieu de 685 lors du dernier scrutin communal

La question de la réduction du nombre d'élus communaux dans la Région de Bruxelles-Capitale a longuement été débattue ces derniers mois. La Région de Bruxelles-Capitale compte, pour le

moment, 685 conseillers communaux et 139 échevins (les échevins surnuméraires non compris). Après les élections, ces chiffres devraient passer à 693 conseillers communaux et 141 échevins.

L'illustration reproduite ici est tirée de l'étude de Brussels Studies. Elle indique l'évolution du nombre de conseillers communaux dans le temps, dans les 19 communes de la Région bruxelloise.

Commune	2000-2006		2006-2012		2012-2018		Projection 2018		Projection 2024	
	Population	Conseillers	Population	Conseillers	Population	Conseillers	Population	Conseillers	Population	Conseillers
Anderlecht	87 812	43	96 011	45	110 943	47	117 412	47	129 088	47
Auderghem	28 804	29	29 552	29	31 904	31	33 161	31	34 054	31
Berchem Sainte-Agathe	18 735	25	20 078	27	22 876	27	24 224	27	26 794	29
Bruxelles	133 859	47	144 784	47	165 048	49	178 552	49	200 898	51
Etterbeek	39 404	33	41 740	35	45 408	35	47 180	35	50 215	37
Evere	31 348	31	33 462	31	36 938	33	39 556	33	45 711	35
Forest	45 555	35	47 719	35	52 741	37	55 613	37	58 720	37
Ganshoren	19 757	25	20 970	27	23 353	27	24 269	27	26 375	29
Ixelles	73 174	41	77 511	41	83 295	43	85 541	43	89 214	43
Jette	39 749	33	42 981	35	48 755	35	51 426	37	57 322	37
Koekelberg	16 211	25	18 157	25	20 583	27	21 638	27	24 605	27
Molenbeek-Saint-Jean	71 219	41	79 877	41	93 279	45	96 586	45	104 205	47
Saint-Gilles	42 458	35	44 265	35	48 940	35	50 659	37	54 478	37
Saint-Josse-Ten-Node	22 097	27	23 557	27	26 902	29	27 402	29	28 505	29
Schaerbeek	105 692	47	111 946	47	126 393	47	132 590	47	141 842	47
Uccle	74 221	41	75 954	41	79 498	41	81 944	43	83 028	43
Watermael-Boitsfort	24 773	27	24 056	27	24 288	27	24 619	27	24 000	27
Woluwé-Saint-Lambert	46 528	35	47 952	35	51 688	37	54 311	37	55 100	37
Woluwé-Saint-Pierre	37 922	33	38 232	33	39 949	33	41 207	35	42 401	35
TOTAL	959 318	653	1 018 804	663	1 132 781	685	1 187 890	693	1 276 555	705

Partout en Belgique, le nombre de conseillers communaux et échevins auxquels une commune a droit est déterminé par la [nouvelle Loi communale](#).

Celle-ci lie le nombre de mandataires communaux à la taille de la population de la commune. Plus la commune est peuplée, plus elle a de mandataires, et c'est le cas tant pour les conseillers que pour les échevins.

Une augmentation qui suit l'évolution de la population

Le nombre de conseillers communaux et d'échevins dans la Région de Bruxelles-Capitale est donc relativement élevé, et il augmente à chaque élection parce que le nombre d'habitants dans les communes file lui aussi régulièrement à la hausse.

« Ce nombre relativement élevé de mandataires – même comparé à ceux d'autres villes ou capitales – est souvent prétexte à suggérer une diminution du nombre de postes », rappellent les chercheurs.

L'étude de « Brussels Studies » étudie les implications possibles d'une telle diminution. Trois scénarios ont été envisagés : une diminution de 10 %, de 20 % et de 30%.

Ses conclusions? « Nous avons déduit de cette analyse qu'une baisse du nombre de mandataires politiques locaux ne serait pas une opération politiquement neutre. Nous constatons, en premier lieu, que l'impact serait très important sur les petits groupes au sein des conseils communaux. Ces derniers se réduiraient encore, ce qui obligerait de répartir la charge de travail entre un nombre plus restreint de conseillers ».

Les listes unilingues néerlandophones particulièrement touchées

« En outre, il est clair que la réduction du nombre de conseillers toucherait particulièrement les élus néerlandophones. Leur nombre serait plus faible dans tous les scénarios et, dans certaines communes, ramené à un ou zéro. Les listes, très peu nombreuses, qui disparaîtraient des conseils communaux sont presque toutes des listes néerlandophones, en particulier, unilingues ».

« Les Néerlandophones seraient également touchés lors de la composition des collèges échevinaux réduits. Dans les communes n'ayant qu'un seul élu néerlandophone, la probabilité est

plus faible que celui-ci soit repris dans le collège, et, dans celles qui n'ont aucun élu néerlandophone, le mécanisme des échevins surnuméraires ne pourrait plus être utile. »

Impact sur l'équilibre des genres

« Une diminution du nombre de conseillers n'aurait aucun impact sur les équilibres des genres. Mais il faut s'attendre à des effets visibles sur les collèges. Les femmes y sont déjà fortement sous-représentées – sept communes n'ont qu'une ou deux échevines – et, dans les collèges de plus petite taille, elles auraient sans doute encore plus de difficultés à conquérir une place ».

« Réduire le nombre total de mandataires dans la Région de Bruxelles-Capitale est, certes, juridiquement possible. L'impact politique de cette opération n'est cependant pas négligeable ».

« Ceci nous permet également de montrer que, dans le contexte bruxellois, il est très difficile de considérer séparément les institutions, les règles et procédures. Les institutions bruxelloises résultent d'un compromis subtil et complexe dont tous les rouages sont reliés entre eux. L'illustration la plus récente de cette situation est l'effort de limitation du cumul des mandats communaux et régionaux. Celui-ci a conduit à une opposition entre francophones et néerlandophones et à un conflit d'intérêts évoqué par le Parlement flamand. À la question de savoir si une réduction « simple » du nombre de conseillers et d'échevins est plus facile à réaliser, la réponse est évidemment négative ».

Et à propos, que deviennent les bourgmestres après les élections?

Toujours dans le cadre des élections communales, l'Association belge de Science politique, co-présidée par Emilie van Haute, s'est de son côté intéressée à deux autres aspects de ce scrutin local. Le premier concerne l'avenir [des bourgmestres qui fin décembre 2018 mettront ou seront contraints de mettre un terme à leur présence à la tête de leur commune](#).

Des élections locales scrutées avec intérêt par les États-majors des partis politiques

Le second article, signé par le politologue Pascal Delwit, s'intéresse à la question [des élections communales en Wallonie et à Bruxelles au prisme de la fragmentation](#).

« C'est peu de dire que l'élection communale est attendue avec intérêt et inquiétude dans les États-majors des partis politiques », écrit le politologue de l'ULB. « Certes, il y a une facette « locale » qui intervient dans le comportement électoral. Mais, s'y superposent un regard et une appréciation plus larges sur la situation politique. Cet élément est d'autant plus important qu'il n'y a jamais eu, depuis la Deuxième Guerre mondiale, une si longue période sans élections en Belgique ».

« La situation paraît tellement fébrile que, fait exceptionnel, plusieurs personnalités de premier plan ont décidé de contourner l'obstacle. Charles Michel (Mouvement réformateur- MR) n'est pas candidat à Wavre, pas plus que Didier Reynders (MR) ne l'est à Uccle. Laurette Onkelinx (Parti Socialiste – PS) s'est désistée à Schaerbeek tout comme Joëlle Milquet (Centre démocrate humaniste – cdH) à Bruxelles-ville... ».